



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



ICC/108/6/Rev.2
09 août 2024

Original : ANGLAIS
Distr : RESTREINTE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Cent dixième session ordinaire

Siège de l'ICCO, Abidjan, Côte d'Ivoire, ou vidéoconférence

23 – 26 septembre 2024, 11 h – 16 h UTC

**PROJET DE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE (2024-2029) DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU CACAO**

PROJET DE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE (2024-2029) DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Résumé

En dépit des innombrables initiatives des secteurs privé et public, y compris les partenariats, la durabilité économique du secteur agricole en général, et du secteur cacaoyer en particulier, n'est pas meilleure aujourd'hui qu'il y a dix ans. Cet aspect représente le plus grand défi pour l'économie cacaoyère mondiale.

La pauvreté des communautés cacaoyères résulte de l'interaction complexe entre, d'une part, les problèmes structurels qui caractérisent les petites exploitations – faibles rendements, exploitations de petite taille et manque de capacité – et, d'autre part, l'incapacité des parties prenantes à exploiter toutes les opportunités de marché disponibles et à accroître la valeur ajoutée du cacao, tout cela s'ajoutant parfois au manque de préparation pour réagir aux changements des cadres institutionnels et des pratiques commerciales.

D'autres facteurs externes accentuent en outre ce problème, notamment le fonctionnement des marchés et la gouvernance du secteur. Les prix du cacao ne reflètent pas les coûts environnementaux et sociaux négatifs de la production cacaoyère. De plus, les acteurs du secteur cacaoyer donnent un sens différent à la notion de durabilité en fonction des intérêts de leurs actionnaires ou de leurs électeurs. Ainsi, leurs activités, leurs politiques et leurs pratiques commerciales ne sont pas nécessairement axées sur la lutte contre la pauvreté des petits exploitants.

Au cours de la période 2019-2024, l'Organisation et le Secrétariat ont mis en œuvre un Plan d'action stratégique (PAS) ancré dans le cadre juridique de l'Organisation – l'Accord international sur le cacao – et articulé autour de quatre piliers dont l'objectif essentiel était l'obtention d'un revenu décent pour les cacaoculteurs. Sa mise en œuvre a été récemment vérifiée et validée par un consultant indépendant qui a émis un commentaire positif. L'obtention d'un revenu décent pour les cacaoculteurs est donc l'objectif essentiel proposé pour le PAS de l'Organisation sur la période 2024 – 2029.

Cependant, les pays Membres de l'ICCO ne peuvent pas résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus séparément, du fait qu'ils sont tous reliés et qu'ils sont associés à un mélange de facteurs endogènes et exogènes. Compte tenu de ce qui précède, le PAS proposé est structuré de manière à atteindre cinq objectifs distincts qui ont été formulés conformément aux objectifs principaux de l'Accord international sur le cacao :

- (i) *Améliorer la transparence du marché ;*
- (ii) *Contribuer au développement du marché ;*
- (iii) *Renforcer la durabilité du secteur ;*
- (iv) *Améliorer la gouvernance ; et*
- (v) *Améliorer la gestion des ressources du Secrétariat.*

Chacun de ces objectifs porte sur les facteurs qui contribuent directement et indirectement à la pauvreté des petits exploitants. Les justifications de ces objectifs, leurs résultats et les indicateurs correspondants

sont examinés successivement ci-après. Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans le document. Les **annexes 1 et 2** contiennent respectivement le cadre logique et le budget quinquennal du PAS. L'**annexe 3** contient le texte de la Déclaration de Bruxelles, dont certains points sont accompagnés de références explicites aux activités prévues dans le PAS 2024-2029.

(i) Améliorer la transparence du marché

Des informations transparentes et complètes sur le marché ainsi qu'une distribution symétrique des informations sont une condition préalable pour permettre à tous les acteurs du secteur cacaoyer d'exploiter toutes les opportunités disponibles sur le marché, d'une part, et pour établir des conditions de équitables, d'autre part. Or, ce n'est pas souvent le cas. De plus, la demande d'informations et de statistiques sur le secteur cacaoyer a évolué pour refléter les défis de la durabilité. Néanmoins, il est difficile d'obtenir des données sur les revenus et les coûts des exploitations cacaoyères, la géolocalisation des exploitations et les conditions sociales dans les communautés cacaoyères.

Dans ce contexte, le Secrétariat a pour objectif de servir de centre de connaissances et d'informations pour ses pays Membres en publiant des statistiques cacaoyères précises, ponctuelles et simples et des métriques sur la durabilité du secteur cacaoyer, ainsi qu'en renforçant les collaborations avec les associations commerciales et les agences nationales de statistiques.

(ii) Contribuer au développement du marché

Les manques de capacités dont souffrent les petites exploitations, les coopératives et les entreprises exportatrices locales les empêchent d'exploiter toutes les opportunités du marché et de s'adapter rapidement à l'évolution du marché et aux changements institutionnels. Ces opportunités manquées, en plus de la réduction potentielle de l'accès au marché, ont des répercussions profondes sur le revenu des cacaoculteurs. En outre, dans les pays producteurs de cacao, il est de plus en plus nécessaire de disposer d'un mécanisme de formation des prix fonctionnant au niveau local, ainsi que de la possibilité d'utiliser le cacao en garantie pour le financement du commerce.

Compte tenu de ce qui précède, le PAS proposé vise à :

- permettre aux acteurs du secteur cacaoyer d'exploiter toutes les potentialités du marché en promouvant les attributs de qualité sensorielle et de durabilité des produits de cacao et, ce faisant, la consommation de cacao ;
- renforcer la préparation des acteurs du secteur cacaoyer aux changements réglementaires, grâce à des systèmes d'alerte en temps utile, à des dialogues politiques et au renforcement des capacités ; et
- améliorer les mécanismes de formation des prix et l'accès au marché du crédit dans les pays producteurs de cacao africains grâce à la mise en place d'une bourse du cacao régionale.

(iii) Renforcer la durabilité du secteur

Des millions de petits exploitants agricoles vivent de la culture du cacao. Toutefois, la faiblesse des prix à la production et l'incapacité des agriculteurs à valoriser leur production, à diversifier leurs revenus, à atténuer le changement climatique et à s'y adapter contribuent inévitablement au piège de la pauvreté.

Le PAS proposé vise à :

- augmenter les prix au producteur par le biais d'actions de sensibilisation et d'un dialogue politique sur les stratégies visant à augmenter les prix du cacao, en agissant à la fois sur l'offre et sur la demande ;
- encourager le recours à des programmes de transfert monétaire, assortis ou non de conditions, afin d'augmenter les revenus des ménages de cacaoculteurs ;
- promouvoir les bonnes pratiques d'achat ;
- améliorer la capacité des cacaoculteurs à valoriser leur production et à diversifier leurs revenus grâce au renforcement des capacités, à des études et à des partenariats avec des institutions privées et publiques ; et
- accroître la résilience de la cacaoculture au changement climatique tout en renforçant la capacité d'atténuation des effets du changement climatique en encourageant la recherche, les études et les projets pilotes.

(iv) Améliorer la gouvernance

D'innombrables initiatives en matière de durabilité ont été mises en œuvre par les acteurs publics et privés. Cependant, la pauvreté est encore très répandue dans les communautés cacaoyères. Il est important de réorienter ces initiatives et les ressources disponibles vers l'objectif global d'assurer un revenu décent aux petits exploitants.

Le PAS proposé vise à :

- approfondir et élargir les initiatives de durabilité mises en place par les pays Membres en encourageant la collaboration avec le secteur privé ainsi qu'avec les agences des Nations Unies, le groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement, en particulier avec la BAD, Afreximbank, les agences de coopération et de développement et les ONG.
- accroître l'impact de l'ICCO sur les acteurs cacaoyers par le biais de la sensibilisation et de la mise en œuvre d'activités de plaidoyer ; et
- augmenter le nombre de Membres de l'ICCO.

(v) Améliorer la gestion des ressources du Secrétariat

Le Secrétariat de l'ICCO est au service de ses membres en fournissant des informations, des statistiques et des analyses politiques pour soutenir le dialogue politique entre les pays membres de l'ICCO, d'une part, et entre le Conseil et le Comité consultatif, d'autre part.

Afin de multiplier les avantages de l'adhésion à l'ICCO, le PAS proposé vise à :

- coordonner toutes les activités de l'ICCO en organisant des réunions statutaires et d'autres événements majeurs ;
- améliorer la gestion des ressources humaines et financières mises à la disposition du Secrétariat.

Le PAS proposé sera dynamique et devra être révisé et mis à jour chaque année, selon les besoins. Il détermine l'orientation principale des programmes de travail annuels du Secrétariat.

1. Objectif général du Plan d'action stratégique de l'Organisation : assurer un revenu décent aux cacaoculteurs

L'Organisation internationale du cacao (ICCO) est une organisation intergouvernementale qui œuvre au soutien du développement durable de l'économie cacaoyère mondiale. Parmi les nombreux défis en matière de durabilité, le Plan d'action stratégique de l'Organisation (PAS) proposé pour les années 2024 à 2029 oriente l'intervention de l'ICCO vers l'obtention d'un revenu décent pour les petits exploitants, comme indiqué à l'article 1(d) à 1(f) de l'Accord international sur le cacao (AIC) de 2010, tel qu'amendé en 2022 :

Art. 1(d) Obtenir des prix justes générant des recettes équitables pour les producteurs et les consommateurs au sein de la chaîne de valeur du cacao, et contribuer à un développement équilibré de l'économie cacaoyère mondiale, dans l'intérêt de tous les Membres ;

Art. 1(e) Assurer un revenu décent aux cacaoculteurs ;

Art. 1(f) Promouvoir une économie cacaoyère durable sur le plan économique, social et environnemental ;

Le secteur cacaoyer est confronté à de nombreux défis en matière de durabilité. Les prix au producteur sont bas et ne reflètent souvent pas les évolutions observées sur les marchés internationaux. Les rendements sont faibles et le changement climatique ne fait qu'accentuer ce problème. La taille des exploitations est trop petite pour avoir un effet multiplicateur sur les revenus par hectare, déjà maigres. En conséquence, non seulement les petits exploitants ne sont pas en mesure d'avoir des conditions de vie acceptables, mais ils n'ont pas les moyens d'acheter des intrants agricoles et d'embaucher de la main-d'œuvre. Cela conduit inévitablement à l'empiètement de la cacaoculture sur les aires protégées, qui sont plus fertiles et moins infestées par les pathogènes du cacao, et parfois à l'emploi de membres de la famille comme main-d'œuvre, y compris des enfants. Outre ces défis, les exploitants manquent des capacités nécessaires à des fins diverses : améliorer la qualité de leur production ; diversifier et accroître les revenus agricoles ; accéder au marché du crédit ; gérer les risques ; s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets, entre autres.

Dans le secteur cacaoyer, le manque de capacités ne se limite pas aux seuls exploitants, et ceux ont ces capacités ne peuvent parfois pas exploiter toutes les opportunités économiques parce que les informations et les statistiques sur le marché ne sont pas mises à leur disposition ou ne sont pas disponibles du tout.

Ces problèmes ne peuvent être résolus de manière linéaire. Ils sont tous imbriqués et dépendent indirectement du niveau global de développement économique des zones rurales. De plus, certains problèmes sont caractérisés par des boucles de rétroaction dont les effets ne vont pas nécessairement dans la direction de l'objectif du PAS. Par exemple, l'augmentation des prix – en tant que moyen d'accroître les revenus des cacaoculteurs – séparée d'autres interventions ne suffit pas à résoudre le problème pour lequel cette mesure est requise. En fait, si l'on ne s'attaque pas simultanément à la conséquence involontaire de la hausse de la production à l'échelle mondiale, la surproduction annulera non seulement l'augmentation initiale des prix mais créera en outre une pression supplémentaire sur l'environnement. Cette analyse s'applique également à l'augmentation des rendements. En outre, bien que cela aille au-delà des compétences de cette organisation, il convient de reconnaître que les réformes foncières sont souvent une condition préalable supplémentaire pour le développement durable du secteur de la cacaoculture, et plus généralement pour le développement économique des zones rurales.

En ayant à l'esprit l'objectif essentiel énoncé et les défis, y compris leurs interactions complexes, le présent document a été rédigé afin d'élaborer le PAS de l'Organisation pour les années 2024 à 2029. La section ci-dessous décrit les objectifs du PAS, tandis que la justification, les résultats et les activités sont décrits dans les quatre sous-sections suivantes. Un cadre logique et un budget sont joints au présent document, respectivement à l'annexe 1 et à l'annexe 2. Le budget a été estimé sur la base des coûts actuels des différents services – reçus directement et indirectement par les Membres –, des tarifs des consultants, des salaires du personnel et de l'organigramme du Secrétariat.

2. Objectifs, justifications, résultats et activités

Compte tenu de la complexité des problèmes affectant la durabilité du secteur cacaoyer et des boucles de rétroaction, nous pensons qu'une approche systémique est justifiée, conformément aux principaux chapitres de l'AIC. Le PAS proposé vise à :

- A. améliorer la transparence du marché ;*
- B. contribuer au développement du marché ;*
- C. renforcer la durabilité du secteur ; et*
- D. améliorer la gouvernance et la gestion.*

En suivant ces orientations stratégiques, les pays Membres de l'ICCO contribueront à assurer un revenu décent aux petits exploitants :

- a) directement, en encourageant des prix plus élevés ; et*
- b) indirectement,*
 - o en comblant les déficits de capacités auxquels sont confrontés les acteurs cacaoyers ; et*
 - o en créant les conditions propices au développement économique des communautés cacaoyères.*

La justification de ces interventions est exposée dans les sections suivantes, qui décrivent également les résultats escomptés et les activités requises du PAS proposé.

2.1 Améliorer la transparence du marché

Des informations transparentes et complètes sur le marché ainsi qu'une distribution symétrique des informations sont une condition préalable pour permettre à tous les acteurs cacaoyers d'exploiter toutes les opportunités disponibles sur le marché, d'une part, et pour établir des conditions de équitables, d'autre part.

Cependant, les données et les informations disponibles sur l'économie cacaoyère mondiale sont insuffisantes et tous les acteurs du secteur n'ont pas un accès équitable aux statistiques et aux informations pertinentes sur le marché. Cette situation donne lieu à une économie cacaoyère inefficace. D'une part, les acteurs cacaoyers peuvent manquer des opportunités de marché en raison de statistiques inexactes sur les prix, l'offre, la demande, les stocks et les flux commerciaux. D'autre part, l'existence d'asymétries d'information donne un pouvoir disproportionné à ceux qui ont accès aux données les plus précises.

Parallèlement, la demande de données et d'informations économiques a évolué pour refléter les défis matière de durabilité auxquels est confrontée l'économie cacaoyère mondiale. Outre les statistiques sur les fondamentaux du marché et le commerce, des métriques sur les revenus et les coûts des exploitations cacaoyères, la géolocalisation des exploitations et les conditions sociales dans les communautés cacaoyères deviennent extrêmement importantes, de même que la répartition des marges de bénéfice tout au long de la chaîne de valeur. Sans ces paramètres, il n'est pas possible de :

- *développer et évaluer l'impact des politiques et des stratégies relatives à la durabilité du secteur cacaoyer ; et*
- *évaluer la répartition des risques et des avantages tout au long de la chaîne de valeur.*

Malgré de nombreux efforts, on ne dispose pas toujours de statistiques précises et ponctuelles sur le cacao, d'informations sur le marché et de métriques de la durabilité du secteur, pour les raisons suivantes :

- *la capacité insuffisante des agences nationales de statistiques sur le cacao, des associations commerciales et des ONG ;*
- *le manque de collaboration entre les entités et les institutions qui recueillent les statistiques et les métriques sur le cacao ;*
- *des méthodologies et des procédures de collecte de statistiques et d'informations sur le marché mal définies ; et*
- *des informations commercialement sensibles.*

Ainsi, dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible de caractériser pleinement les défis du secteur cacaoyer et, ainsi, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour y répondre.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO veut faire office de centre de connaissances et d'informations pour ses pays Membres, via :

A.1 L'élaboration d'informations statistiques précises, ponctuelles et simples sur la production, les broyages, la consommation, le commerce, les stocks et les prix des fèves de cacao et des produits semi-finis.

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *publication des cours du jour ICCO ;*
- *publication des bilans mensuels du marché du cacao ;*
- *publication du Bulletin trimestriel de statistiques cacaoyères ; et*
- *publication semestrielle de l'analyse des fondamentaux du marché pour l'année agricole en cours et de prévisions de marché sur 5 ans.*

A.2 La collecte et l'analyse de statistiques cacaoyères et de métriques pertinentes sur la durabilité du secteur

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *enquêtes de l'ICCO sur les indicateurs clés de performance (ICP) de l'Agenda global du cacao (AGC) ;*
- *études commanditées et études documentaires sur le marché du cacao ; et*
- *élaboration, rédaction et réalisation d'enquêtes ad hoc.*

A.3 Le renforcement des partenariats avec les associations sectorielles et les agences statistiques nationales

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *collaborations/partenariats avec des associations sectorielles du cacao, des institutions publiques et privées participant à la collecte et/ou à l'analyse de statistiques sur le cacao et de métriques sur la durabilité du secteur cacaoyer ; et*
- *organisation des réunions du Groupe de travail d'experts de l'ICCO sur les stocks.*

2.2 Contribuer au développement du marché

La capacité à s'adapter à la nature évolutive et hétérogène de la demande de cacao et à l'évolution continue des cadres institutionnels et juridiques du marché est une condition préalable essentielle pour exploiter toutes les potentialités du marché et maintenir l'accès au marché, respectivement. Cependant, des défis et des manques de capacité des acteurs sont observés sur les deux fronts. Une analyse approfondie de ces questions et des résultats attendus du PAS est présentée dans les sous-sections suivantes.

2.2.1 Exploiter toutes les potentialités du marché pour le cacao fin, le cacao de qualité supérieure et le cacao non différencié

Les deux tiers de la production actuelle de cacao sont consommés dans les économies avancées. Dans ces régions, les faibles taux de natalité limitent l'augmentation des volumes de consommation. Néanmoins, la sophistication des consommateurs dans ces régions offre des opportunités de marché pour le cacao fin et le cacao de qualité supérieur, mais au détriment du cacao non différencié. En effet, la croissance démographique limitée crée un effet de substitution sur la demande.

La part restante de la production mondiale de cacao est consommée dans les économies en développement et émergentes, dont les marchés desservent 85 % de la population mondiale. Dans ces régions, la consommation par habitant est cependant très basse, pour deux raisons principales : le faible pouvoir d'achat et les goûts et préférences des consommateurs qui sont différents de ceux des marchés traditionnels de la confiserie au chocolat. Par conséquent, le marketing mix (prix, produit, canal de distribution et promotion) ciblant ces marchés doit être différent de celui adopté sur les marchés traditionnels. Il est donc extrêmement important que les parties prenantes des pays Membres exportateurs de cacao réorientent leurs pratiques de production et de commercialisation ainsi que leurs campagnes de promotion générique de la consommation de cacao en ayant à l'esprit ces particularités.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO vise à contribuer au développement du marché en encourageant la consommation de cacao de qualité supérieure et de cacao non différencié, via :

B.1 La promotion de la consommation de cacao sous toutes ses formes dans les économies en développement, émergentes et avancées

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *actions d'accompagnement des campagnes de promotion générique de la consommation de cacao mises en œuvre par les pays Membres ;*
- *création de contenus informatifs sur les attributs qualitatifs du cacao ; et*
- *organisation d'événements de promotion des pays producteurs de cacao fin.*

B.2 La promotion des marchés du cacao premium et du cacao non différencié

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *projets/études internes/commandités sur la promotion de ces marchés ; et*
- *promotion d'événements sur la qualité du cacao ; et d'autres formes de collaboration avec des institutions dans les pays Membres.*

B.3 La promotion du marché du cacao fin

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *activités de soutien aux experts du Panel ad hoc sur le cacao fin ; et*
- *organisation des réunions du Panel ad hoc.*

2.2.2 Renforcer la préparation des parties prenantes aux changements réglementaires affectant le marché du cacao

La découverte scientifique de nouveaux risques en matière de sécurité des aliments et de preuves supplémentaires concernant des risques déjà connus justifie l'introduction de nouvelles mesures de sécurité, d'une part, et le renforcement de la rigueur des mesures déjà introduites, d'autre part. Bien que ces mesures soient nécessaires afin de réduire les risques pour la santé des consommateurs, les acteurs cacaoyers ne sont souvent pas préparés à y réagir de manière rapide et ordonnée.

Les acteurs cacaoyers ne sont parfois pas en mesure d'accéder facilement aux informations sur les changements réglementaires afin de pouvoir y réagir. Dans d'autres cas, les informations existent mais ne parviennent pas aux destinataires finaux des politiques du secteur cacaoyer. Dans les deux cas, la lenteur de l'adaptation à ces changements entraîne des coûts d'opportunité qui auraient pu être évités. Les mêmes défis et des coûts d'opportunité similaires sont également observés lorsque de nouvelles normes techniques sont introduites pour traiter les externalités négatives associées à la production de cacao.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO vise à contribuer au développement du marché en améliorant la préparation des parties prenantes aux changements réglementaires affectant le marché du cacao, via :

B.4 La collecte et l'analyse rapide des propositions législatives ou des pratiques commerciales volontaires qui peuvent avoir un impact sur tous les acteurs cacaoyers

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *projets/études internes/commandités sur ces propositions législatives ou mesures commerciales volontaires ; et*
- *protocoles d'accord et autres formes de collaboration avec les institutions des pays Membres.*

B.5 L'encouragement du dialogue entre les décideurs politiques et les parties prenantes afin de promouvoir l'accès au marché par le biais du commerce international du cacao

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *création d'un groupe de travail d'experts de l'ICCO spécifique ;*
- *études documentaires, notes d'information, réunions et séminaires en ligne ; et*
- *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités.*

2.2.3 Renforcer la capacité des parties prenantes à accéder aux marchés du crédit

Le commerce du cacao est une activité économique à forte intensité de capital, caractérisée par de faibles marges de contribution. La viabilité financière de ces activités dépend d'une rotation des stocks élevée, de coûts de financement plus faibles et de la disponibilité d'instruments permettant de couvrir leur valeur au fil du temps. Dans les pays exportateurs de cacao, le modèle commercial des petites entreprises est principalement confronté à des contraintes externes et internes qui limitent l'accès aux marchés des capitaux et aux outils de gestion des risques.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO vise à contribuer au développement du marché en améliorant la capacité des parties prenantes à accéder au marché du crédit, via :

B.6 L'encouragement de l'utilisation d'un système de récépissés d'entrepôt comme outil de garantie des stocks, de bourses régionales de produits de base et d'outils de gestion des risques de prix

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *création d'une Bourse africaine du cacao ;*
- *études commanditées ;*
- *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités ; et*
- *organisation de webinaires.*

2.3 Renforcer la durabilité du secteur

Des millions de petits exploitants vivent de la cacaoculture. Cependant, les faibles prix au producteur et l'incapacité des agriculteurs à valoriser leur production, à diversifier leurs revenus, à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter créent inévitablement un piège de la pauvreté. Ces problèmes ne sont pas nouveaux et sont très bien documentés.

Les sous-sections suivantes décrivent comment le PAS 2024-2029 vise à contribuer à renforcer la durabilité du secteur.

2.3.1 Augmenter les prix au producteur

Il existe des arguments économiques et éthiques en faveur d'une augmentation des prix au producteur. En effet, il est plus coûteux de produire des fèves de cacao en respectant certaines exigences obligatoires de durabilité, et ces coûts supplémentaires devraient être reflétés dans les prix au producteur. Mais l'augmentation des prix, séparée d'autres interventions, n'est pas suffisante pour résoudre le problème de fond, à savoir la pauvreté, si l'on ne s'attaque pas simultanément à la conséquence involontaire de la hausse de la production à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO vise à contribuer à l'amélioration de la durabilité de la cacaoculture, en particulier dans sa dimension économique, en encourageant le dialogue politique sur l'augmentation des prix au producteur.

C.1 Facilitation du dialogue entre tous les acteurs cacaoyers sur leurs contributions à un cacao durable grâce à des prix au producteur plus élevés

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *actions de suivi des stratégies de promotion générique de la consommation de cacao ;*
- *organisation des réunions du Groupe de travail sur la gestion de l'offre ;*
- *encourager le recours à des programmes de transfert monétaire, assortis ou non de conditions, afin d'augmenter les revenus des ménages de cacaoculteurs ;*
- *promouvoir les bonnes pratiques d'achat ;*
- *études documentaires, notes d'information ; et*
- *plaidoyer et dialogue politique*

2.3.2 Renforcer la durabilité du secteur

La vente de sous-produits du cacao dans les exploitations offre des possibilités de valorisation et de diversification des revenus. Toutefois, très souvent, ces opportunités ne sont pas exploitées en raison d'un manque de capacité.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO vise à contribuer à l'amélioration de la durabilité de la cacaoculture, en particulier dans la dimension économique, en renforçant la capacité à diversifier les revenus des exploitations, au moyen de :

C.2 Programmes de renforcement des capacités visant à soutenir les revenus agricoles par la valorisation et la diversification

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *études commanditées sur ce sujet ;*
- *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités ; et*
- *collaboration/partenariats avec des entreprises privées et des institutions publiques*

2.3.3 S'adapter aux effets du changement climatique et les atténuer

Le changement climatique affecte la cacaoculture dans tous les pays du monde. La fréquence accrue des conditions météorologiques extrêmes, qui s'accompagnent de variations radicales des précipitations et des températures moyennes, affecte les rendements du cacao. En outre, on prévoit une dégradation et une érosion des sols, des perturbations de la disponibilité de l'eau, une perte de biodiversité ainsi que des épidémies plus fréquentes et plus intenses de ravageurs et de maladies.

Cependant, le secteur cacaoyer n'est pas prêt à relever ces défis. Les institutions de recherche sur le cacao doivent encore identifier des cultivars de cacao capables de supporter des conditions climatiques extrêmes. En outre, les expériences en matière de stratégies d'atténuation du changement climatique dans le secteur cacaoyer sont limitées.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO vise à contribuer à l'amélioration de la durabilité de la cacaoculture en soutenant les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

C.3 Capacité des exploitants à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *études commanditées sur ce sujet ;*
- *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités ;*
- *organisation d'événements spécifiques de l'ICCO ; et*
- *collaboration avec les institutions de recherche sur le cacao.*

2.4 Améliorer la gouvernance

La signification réelle de la durabilité de l'économie cacaoyère mondiale dépend des perspectives d'un groupe spécifique de parties prenantes. Chaque groupe se focalisera uniquement sur les aspects qui correspondent à ses intérêts économiques et à la pression exercée par ses actionnaires/électeurs. Ces idiosyncrasies conduiront inévitablement à des politiques publiques et à des pratiques commerciales qui ne sont pas nécessairement homogènes et alignées sur les mêmes facettes de la notion de durabilité. C'est peut-être ce qui explique la prolifération d'initiatives volontaires en matière de développement

durable, chacune ayant ses propres normes, ses propres métriques et son propre cadre de suivi et d'évaluation.

Bien que ces efforts soient encourageants, leur incomparabilité rend difficile tout exercice d'évaluation d'impact. En outre, on ne sait pas si ces initiatives ciblent les mêmes communautés agricoles, et plus particulièrement les mêmes exploitants ; la plupart de ces parties prenantes ne sont pas disposées à partager ou à rendre publiques les données sous-jacentes à leurs études. Très souvent, seules des données partielles, incomplètes et agrégées sont disponibles au public – rapports annuels, notes d'orientation – qui ne sont d'aucune utilité pour le dialogue sur les politiques.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO vise à contribuer au dialogue politique et à la coopération internationale.

D.1 Augmentation de la profondeur et de la portée des initiatives de durabilité des pays Membres de l'ICCO

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *programme de travail de la Commission consultative ;*
- *collaboration avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les ONG sur les questions relatives à la durabilité du secteur cacaoyer, avec une attention particulière aux questions de genre ;*
- *collaboration avec les agences des Nations Unies, les agences de développement bilatérales, les ONG, la BAD, le Groupe de la Banque mondiale, Afreximbank, les plateformes de coopération et les organisations civiles.*

D.2 Impact à long terme des activités de l'ICCO sur les acteurs cacaoyers

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- *organisation de symposiums, de conférences et d'événements publics*

D.3 Visibilité accrue du travail du Secrétariat

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- Stratégie de communication, publication du rapport annuel

D.4 Augmentation du nombre de Membres de l'ICCO

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- activités de mise en réseau, plaidoyer et intervention auprès de représentants de pays non-membres

2.5 Améliorer la gestion des ressources du Secrétariat

Suite aux décisions du Conseil international du cacao et sous sa direction, le Secrétariat mettra en œuvre les activités proposées dans ce PAS. Ainsi, outre la volonté politique des pays Membres, l'efficacité de la gestion des ressources du Secrétariat sera déterminante.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ICCO vise à contribuer à l'amélioration de la gestion de ses ressources.

E.1 Amélioration de la gestion et de la coordination de toutes les activités de l'ICCO, en particulier les réunions statutaires

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- planification et réunions

E.2 Amélioration de la gestion des ressources humaines et financières du Secrétariat

Ce résultat sera obtenu par le biais des activités suivantes :

- évaluations du personnel ;
- dialogue social ;
- formation ;
- conformité aux normes comptables IPSAS ;
- audits ;
- rapports.

3. Mise en œuvre et suivi du Plan d'action stratégique de l'Organisation

Le Plan d'action stratégique (2024-2029) sera dynamique et devra être révisé et mis à jour selon les besoins. Un examen à mi-parcours sera effectué en octobre 2026. Le PAS déterminera l'orientation principale du programme de travail annuel du Secrétariat. Les actions énumérées dans le Plan ne sont pas exhaustives car il est difficile de prévoir certaines activités qui deviendront nécessaires à l'avenir. À cet égard, le Secrétariat collaborera avec les Membres selon les besoins afin de développer des activités supplémentaires ou différentes à inclure dans chaque programme de travail annuel.

À la fin de chaque année cacaoyère, conformément à l'article 17 de l'AIC 2010, un cadre de suivi sous la forme d'un rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail annuel sera présenté au Comité économique. Il inclura les réalisations et les actions à mener concernant les objectifs spécifiques contenus dans le programme de travail annuel approuvé et dans le Plan d'action stratégique lui-même.

ANNEXE 1 : Cadre logique du Plan d'action stratégique proposé pour les années 2024 à 2029

	Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
OBJECTIF GÉNÉRAL	Assurer un revenu décent aux petits exploitants	L'écart de revenus des petits exploitants a été comblé	- Enquête commanditée par l'ICCO	Les politiques et les pratiques commerciales des acteurs cacaoyers convergent vers cet objectif
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	A. Améliorer la transparence du marché	Les acteurs cacaoyers partagent des statistiques et des métriques sur la durabilité du secteur cacaoyer, y compris leurs coûts de production et leurs revenus	- 100 % des pays Membres de l'ICCO communiquent des données statistiques trimestrielles - 100 % des pays Membres de l'ICCO et des membres de la Commission consultative de l'ICCO communiquent des données et des informations sur les ICP de l'AGC	- Les statistiques et les informations requises ne sont pas commercialement sensibles ; - Les parties prenantes ont la capacité d'évaluer les paramètres influant sur la durabilité
	B. Contribuer au développement du marché	Les acteurs cacaoyers ont la capacité - d'exploiter les potentialités de marché offertes par les économies émergentes et en développement ; - de s'adapter aux changements réglementaires affectant le marché du cacao ; - d'accéder au marché du crédit	- Campagnes de promotion générique de la consommation de cacao des pays Membres de l'ICCO - Groupe de travail de l'ICCO sur les politiques commerciales spécifiques et les normes relatives au cacao - Enquêtes de l'ICCO sur les ICP de l'AGC	- Les programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre de manière efficace, dans le respect des délais et du budget
	C. Renforcer la durabilité	La cacaoculture permet aux exploitants d'obtenir un revenu décent, préserve l'habitat naturel des cacaoyers et contribue au bien-être des communautés agricoles	- Enquêtes de l'ICCO sur les ICP de l'AGC	- Les exploitants perçoivent un prix plus élevé - Les programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre de manière efficace, dans le respect des délais et du budget

	Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
	D. Améliorer la gouvernance	Les objectifs des politiques des pays Membres de l'ICCO sont convergents et cohérents, et ont un but commun	- Recommandations des organes subsidiaires de l'ICCO - Décisions et résolutions du Conseil international du cacao	- Volonté politique
RÉSULTATS	A. Améliorer la transparence du marché			
	(1) Le Secrétariat de l'ICCO a servi de centre de connaissances et d'informations pour ses Membres	(A.1) Des informations statistiques précises, ponctuelles sur la production, les broyages, la consommation, le commerce, les stocks et les prix des fèves et des produits semi-finis de cacao ont été produites ; (A.2) Des statistiques et des métriques pertinentes sur la durabilité du secteur cacaoyer ont été collectées ; et (A.3) Les collaborations avec les associations sectorielles et les agences statistiques nationales pour la collecte de données précises et pertinentes ont été renforcées	- Programmes de travail annuels du Secrétariat de l'ICCO - Rapports semestriels du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre des programmes de travail annuels - Rapport quinquennal du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique	- Capacité du Secrétariat
	B. Contribuer au développement du marché			
	(1) La promotion des marchés du cacao fin, du cacao de qualité supérieure et du cacao non différencié a été assurée	(B.1) La consommation de cacao sous toutes ses formes dans les économies en développement, émergentes et avancées a été encouragée ; (B.2) La promotion des marchés et la production de cacao de qualité supérieure et de cacao non différencié a été assurée ; et (B.3) Le développement du marché du cacao fin a été soutenu	- Programmes de travail annuels du Secrétariat de l'ICCO - Rapports semestriels du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre des programmes de travail annuels - Rapport quinquennal du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique	- Il existe une demande réelle

Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
(2) La préparation des acteurs aux changements réglementaires affectant le marché du cacao a été améliorée	(B.4) Le Secrétariat de l'ICCO a joué le rôle d'observatoire permanent des législations proposées et des mesures commerciales volontaires susceptibles d'avoir un impact sur tous les acteurs cacaoyers ; (B.5) Le dialogue entre les décideurs et les parties prenantes, afin de promouvoir l'accès au marché par le biais du commerce international du cacao, a été encouragé	- Programmes de travail annuels du Secrétariat de l'ICCO - Rapports semestriels du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre des programmes de travail annuels - Rapport quinquennal du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique	- Des informations sur les changements réglementaires sont disponibles à l'avance - Les pratiques commerciales et les politiques publiques ont un objectif commun et sont convergentes et cohérentes
(3) La capacité des parties prenantes à accéder aux marchés du crédit et aux outils de gestion des risques a été améliorée	(B.6) L'utilisation d'un système de récépissé d'entrepôt comme outil de garantie des stocks, d'une bourse régionale des produits de base et d'outils de gestion des risques de prix a été encouragée	- Programmes de travail annuels du Secrétariat de l'ICCO - Rapports semestriels du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre des programmes de travail annuels - Rapport quinquennal du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique	- Des programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre de manière efficace, dans le respect des délais et du budget - Système juridique et environnement commercial favorables
C. Renforcer la durabilité			
(1) Les prix au producteur ont augmenté	(C.1) Le dialogue entre tous les acteurs cacaoyers sur leurs contributions à un cacao durable par le biais d'un prix plus élevé a été facilité	- Programmes de travail annuels du Secrétariat de l'ICCO - Rapports semestriels du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre des programmes de travail annuels - Rapport quinquennal du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique	- Capacité des acteurs du cacao - Les pratiques commerciales et les politiques publiques ont un objectif commun et sont convergentes et cohérentes

Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
(2) La durabilité de la cacaoculture a été renforcée	(C.2) Les cacaoculteurs ont la capacité de diversifier leurs revenus grâce à la collecte et à la vente des cabosses, de la pulpe et de l'écorce de cacao dans des sous-produits du cacao	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de travail annuels du Secrétariat de l'ICCO - Rapports semestriels du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre des programmes de travail annuels - Rapport quinquennal du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - Des programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre de manière efficace, dans le respect des délais et du budget
(3) Des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ont été élaborées	(C.3) Les cacaoculteurs ont la capacité de s'adapter au changement climatique et d'atténuer ses effets	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de travail annuels du Secrétariat de l'ICCO - Rapports semestriels du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre des programmes de travail annuels - Rapport quinquennal du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - Des programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre de manière efficace, dans le respect des délais et du budget
D. Améliorer la gouvernance			
(1) La profondeur et la portée des initiatives de durabilité des pays Membres de l'ICCO ont été améliorées	(D.1) Les pays Membres de l'ICCO ont renforcé leurs plans nationaux de développement cacaoyer et leur politique nationale de durabilité cacaoyère	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de travail annuels du Secrétariat de l'ICCO - Rapports semestriels du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre des programmes de travail annuels - Rapport quinquennal du Secrétariat de l'ICCO sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité des acteurs du cacaoyers - Disponibilité de fonds

	Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
	(2) Des alliances stratégiques ont été créées avec les partenaires concernés	(D.2) Le programme de travail et les activités de l'ICCO ont bénéficié de la collaboration avec diverses institutions publiques et privées	- Documents du Conseil de l'ICCO - Projets communs, activités, événements	- Communication efficace avec les représentants des entités publiques et privées - Intérêts convergents
	(3) La visibilité du travail du Secrétariat a été améliorée	(D.3) La présence de l'ICCO dans les médias et les médias sociaux a été renforcée ; les acteurs cacaoyers et le grand public ont été informés des activités du Secrétariat et de ses progrès financiers et organisationnels	- Site web de l'ICCO, médias sociaux et conférences de presse - Rapports annuels de l'ICCO	- Stratégie de communication efficace
	(4) Augmentation du nombre de Membres de l'ICCO	(D.4) Le dialogue entre les décideurs politiques a été facilité	- Projets d'ordre du jour des réunions de la Commission consultative de l'ICCO	- Les pratiques commerciales et les politiques publiques ont un objectif commun et sont convergentes et cohérentes
ENTRÉE	E. Améliorer la gestion des ressources du Secrétariat			
	(1) La gestion et la coordination de toutes les activités de l'ICCO ont été améliorées	(E.1) La capacité du personnel du Secrétariat a été renforcée	- Qualité des services fournis aux Membres par le personnel de l'ICCO	- Capacité du Secrétariat
	(2) La gestion des ressources humaines et financières au sein du Secrétariat a été améliorée	(E.2) La durabilité à court et à long terme de l'ICCO a été démontrée	- Comptes vérifiés	- Capacité du Secrétariat
	A. Améliorer la transparence du marché			

Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
(A.1) Publication des cours du jour ICCO ; publication des bilans mensuels du marché du cacao ; publication du Bulletin trimestriel de statistiques cacaoyères ; publication semestrielle de l'analyse des fondamentaux du marché pour l'année agricole en cours et de prévisions de marché sur 5 ans	2 275 000 €	(A.1) Site web de l'ICCO, diffusion par courrier électronique et/ou dans l'espace Membres ; publications trimestrielles et semestrielles disponibles dans le domaine public ou à accès restreint.	- Le Secrétariat a accès à toutes les statistiques sur le cacao et aux métriques permettant d'évaluer la durabilité du secteur
(A.2) Enquête de l'ICCO sur les indicateurs clés de performance de l'Agenda global du cacao ; études commanditées et études documentaires sur les marchés du cacao ; élaboration, rédaction et réalisation d'enquêtes ad hoc.	265 000 €	(A.2) Enquête de l'ICCO sur les ICP de l'AGC ; documents de l'ICCO ; rapports et études	- Le Secrétariat a accès à toutes les statistiques sur le cacao et aux métriques permettant d'évaluer la durabilité du secteur
(A.3) Organisation des réunions du Groupe de travail d'experts de l'ICCO sur les stocks de cacao ; encouragement de la collaboration avec des associations sectorielles du cacao et des institutions publiques et privées participant à la collecte et/ou à l'analyse de statistiques sur le cacao et de métriques sur la durabilité du secteur cacaoyer.	225 000 €	(A.3) Rapports de réunion ; études documentaires de l'ICCO et documents contenant des sources externes de statistiques / métriques / informations.	- Le Secrétariat a accès à toutes les statistiques sur le cacao et aux métriques permettant d'évaluer la durabilité du secteur
B. Contribuer au développement du marché			
(B.1) Actions d'accompagnement des campagnes de promotion générique de la consommation de cacao dans les pays Membres ; création de contenus informatifs sur les réseaux sociaux de l'ICCO sur les attributs qualitatifs du cacao, initiatives de promotion du cacao	320 000 €	(B.1) Groupe de travail de l'ICCO ; rapports de réunions ; réseaux sociaux de l'ICCO	- Capacité du Secrétariat
(B.2) Protocoles d'accord ; subventions ; projets/études internes/commandités sur la promotion des marchés du cacao	77 000 €	(B.2) Organisation d'événements ; diffusion de rapports et d'études	- Capacité du Secrétariat

	Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses	
	(B.3) Activités de soutien aux experts du Panel ad hoc sur le cacao fin ; promotion des activités des pays producteurs de cacao fin	233 000 €	(B.3) Rapport sur la réunion du Panel ad hoc de l'ICCO sur le cacao fin	- Capacité du Secrétariat	
	(B.4) Études documentaires et notes d'information du Secrétariat ; projets du programme de renforcement des capacités	640 000 €	(B.4) Projets d'ordre du jour des réunions de la Commission consultative et/ou du Comité économique ; espace Membres	- Capacité du Secrétariat	
	(B.5) Réunions ; Groupe de travail d'experts de l'ICCO ; webinaires	350 000 €	(B.5) Organisation de webinaires et/ou rapports de réunions	- Capacité du Secrétariat	
	(B.6) Études commanditées et/ou propositions de projets ; création de la Bourse africaine du cacao	352 000 €	(B.6) Projets d'ordre du jour des réunions de la Commission consultative et/ou du Comité économique ; espace Membres	- Capacité des consultants - Disponibilité de fonds	
	C. Renforcer la durabilité				
	(C.1) Mise en œuvre de programmes de transfert monétaire (assortis ou non de conditions) pour augmenter les revenus des cacaoculteurs ; bonnes pratiques d'achat ; organisation des réunions du Groupe de travail sur la gestion de l'offre ; plaidoyer ; dialogue politique ; études documentaires et études commanditées sur ce sujet.	531 000 €	(C.1) Projets d'ordre du jour des réunions de la Commission consultative et/ou du Comité économique ; espace Membres ; projet de programme de la WCC	- Capacité du Secrétariat	
	(C.2) Études documentaires et propositions de projets	610 000 €	(C.2) Projets d'ordre du jour des réunions de la Commission consultative et/ou du Comité économique ; espace Membres	- Capacité du Secrétariat	

Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
(C.3) Études documentaires et propositions de projets	630 000 €	(C.2) Projets d'ordre du jour des réunions de la Commission consultative et/ou du Comité économique ; espace Membres	- Capacité du Secrétariat
D. Améliorer la gouvernance			
(D.1) Programme de travail de la Commission consultative ; collaboration avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les ONG sur les questions relatives à la durabilité du secteur cacaoyer	830 000 €	(D.1) Projets d'ordre du jour des réunions de la Commission consultative et/ou du Comité économique	- Capacité du Secrétariat
(D.2) Collaboration avec les agences des Nations Unies, les agences de développement bilatérales, les ONG, la BAD, le Groupe de la Banque mondiale, Darexaban, les plateformes de coopération et les organisations civiles	305 000 €	(D.2) Rapports annuels	- Capacité du Secrétariat
(D.3) Organisation de conférences, de symposiums et d'autres événements majeurs	1 555 000 €	(D.3) Projets d'ordre du jour des réunions de la Commission consultative et/ou du Comité économique	- Capacité du Secrétariat
(D.4) Activités de mise en réseau et réunions avec des représentants de pays non-membres	227 000 €	(D.4) Rapports des réunions du Conseil international du cacao	- Capacité du Secrétariat
E. Améliorer la gestion des ressources du Secrétariat			

	Résumé descriptif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
	(E.1) Planification et réunions, en particulier les réunions statutaires	1 295 000 €	(E.1) Évaluation du personnel	- Capacité du Secrétariat
	(E.2) Évaluation du personnel, dialogue social, conformité aux normes comptables IPSAS, audits, rapports	4 780 000 €	(E.1) Évaluation du personnel	- Capacité du Secrétariat

ANNEXE 2 : Budget prévisionnel du Plan d'action stratégique proposé pour les années 2024 à 2029, sur la base du maintien des prix des différents services, des tarifs des consultants, des salaires du personnel et de l'organigramme du Secrétariat.

	Résultat	Éléments de coût							Total	
		Locaux	Frais de vérification des comptes et de conseil juridique	Dépenses d'équipement	Consultants	Réunions	Frais de bureau	Personnel		Voyages
A. Améliorer la transparence du marché	(A.1) Des informations statistiques précises, ponctuelles sur la production, les broyages, la consommation, le commerce, les stocks et les prix des fèves et des produits semi-finis de cacao ont été produites	125 000 €	40 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €	200 000 €	1 800 000 €	20 000 €	2 275 000 €
	(A.2) Des statistiques et des métriques pertinentes pour la durabilité du secteur cacaoyer ont été collectées et analysées ;	20 000 €	40 000 €	10 000 €	-	5 000 €	20 000 €	170 000 €	-	265 000 €
	(A.3) Les collaborations avec les associations sectorielles et les agences statistiques nationales pour la collecte de données précises et pertinentes ont été renforcées	10 000 €	20 000 €	5 000 €	-	5 000 €	5 000 €	90 000 €	90 000 €	225 000 €
B. Contribuer au développement du marché	(B.1) La consommation de cacao sous toutes ses formes dans les économies en développement, émergentes et avancées a été encouragée	40 000 €	20 000 €	10 000 €	-	-	10 000 €	200 000 €	40 000 €	320 000 €
	(B.2) La promotion des marchés et la production de cacao de qualité supérieure et de cacao non différencié a été assurée	10 000 €	-	2 000 €	-	-	5 000 €	50 000 €	10 000 €	77 000 €

Résultat	Éléments de coût								Total
	Locaux	Frais de vérification des comptes et de conseil juridique	Dépenses d'équipement	Consultants	Réunions	Frais de bureau	Personnel	Voyages	
(B.3) Le développement du marché du cacao fin a été soutenu. 2 réunions du Panel ad hoc ont été organisées dans un pays Membre – financées à 100 % par l'ICCO	50 000 €	5 000 €	3 000 €	-	50 000 €	5 000 €	80 000 €	40 000 €	233 000 €
(B.4) Le Secrétariat de l'ICCO a joué le rôle d'observatoire permanent des législations proposées et des mesures commerciales volontaires susceptibles d'avoir un impact sur tous les acteurs cacaoyers	50 000 €	50 000 €	10 000 €	80 000 €	-	20 000 €	400 000 €	30 000 €	640 000 €
(B.5) Le dialogue entre les décideurs et les parties prenantes, afin de promouvoir l'accès au marché par le biais du commerce international du cacao, a été encouragé	10 000 €	10 000 €	10 000 €	90 000 €	10 000 €	10 000 €	140 000 €	70 000 €	350 000 €
(B.6) L'utilisation d'un système de récépissé d'entrepôt comme outil de garantie des stocks, de bourses régionales des produits de base et d'outils de gestion des risques de prix a été encouragée	10 000 €	-	1 000 €	80 000 €	1 000 €	40 000 €	210 000 €	10 000 €	352 000 €
C. Renforcer la durabilité (C.1) Le dialogue entre tous les acteurs cacaoyers sur leurs contributions à un cacao durable par le biais de prix au producteur plus élevés a été facilité	25 000 €	5 000 €	5 000 €	170 000 €	1 000 €	25 000 €	280 000 €	20 000 €	531 000 €

Résultat	Éléments de coût								Total
	Locaux	Frais de vérification des comptes et de conseil juridique	Dépenses d'équipement	Consultants	Réunions	Frais de bureau	Personnel	Voyages	
(C.2) Les cacaoculteurs ont la capacité de diversifier leurs revenus et de valoriser leur production	100 000 €	-	70 000 €	100 000 €	-	5 000 €	300 000 €	35 000 €	610 000 €
(C.3) Les cacaoculteurs ont la capacité de s'adapter au changement climatique et d'atténuer ses effets	15 000 €	10 000 €	5 000 €	285 000 €	-	15 000 €	300 000 €	-	630 000 €
D. Améliorer la gouvernance									
(D.1) Les pays Membres de l'ICCO ont renforcé leurs plans nationaux de développement cacaoyer et leur politique nationale de durabilité cacaoyère	240 000 €	10 000 €	5 000 €	-	-	25 000 €	400 000 €	150 000 €	830 000 €
(D.2) Des alliances stratégiques ont été créées avec les partenaires concernés	15 000 €	10 000 €	-	-	65 000 €	5 000 €	150 000 €	60 000 €	305 000 €
(D.3) La visibilité du travail du Secrétariat a été améliorée	150 000 €	20 000 €	15 000 €	-	30 000 €	220 000 €	900 000 €	220 000 €	1 555 000 €
(D.4) Augmentation du nombre de Membres de l'ICCO	10 000 €	5 000 €	-	-	-	2 000 €	160 000 €	50 000 €	227 000 €
E. Améliorer la gestion des ressources du Secrétariat									
(E.1) Amélioration de la gestion et de la coordination de toutes les activités de l'ICCO	100 000 €	20 000 €	10 000 €	-	400 000 €	20 000 €	700 000 €	45 000 €	1 295 000 €
(E.2) Amélioration de la gestion des ressources humaines et financières du Secrétariat	600 000 €	350 000 €	100 000 €	-	400 000 €	280 000 €	3 000 000 €	50 000 €	4 780 000 €
Total	1 580 000 €	615 000 €	281 000 €	835 000 €	1 007 000 €	912 000 €	9 330 000 €	940 000 €	15 500 000 €

DÉCLARATION FINALE DE BRUXELLES

Contexte

1. Cette déclaration, sans être juridiquement contraignante, formule les aspirations de toutes les parties prenantes ayant participé à la WCC5, à soutenir les efforts visant à atteindre un secteur cacaoyer mondial plus durable.
2. Toutes les parties prenantes devraient saisir l'opportunité présentée par la situation actuelle des prix internationaux pour travailler ensemble et adopter l'objectif clair que les agriculteurs de cacao atteignent un revenu vital.
3. Cette déclaration fait suite aux déclarations des tables rondes pour une économie cacaoyère durable (Accra 2007, Trinité-et- Tobago 2009) et des quatre conférences mondiales sur le cacao précédentes (Abidjan 2012, Amsterdam 2014, Bavaro 2016 et Berlin 2018) et faire bilan des progrès et des défis des parties prenantes en vue de la promotion d'une économie cacaoyère mondiale durable.
4. Ces déclarations englobent tous les aspects de l'économie cacaoyère et auraient dû orienter le secteur dans la bonne direction. Cependant, le revenu des cacaoculteurs ne leur permet toujours pas de vivre décemment et d'investir dans leurs exploitations ; le cacao reste associé à la déforestation, et le travail des enfants demeure un problème persistant dans le secteur du cacao.
5. Lors de la Conférence mondiale sur le cacao de 2018, les parties prenantes avaient déjà reconnu que la durabilité du secteur cacaoyer ne peut être atteinte sans assurer un revenu vital, reconnu comme droit humain.
6. Il est d'une importance primordiale d'aller au-delà des déclarations, des promesses et des engagements, de trouver des solutions pratiques et d'obtenir des résultats concrets afin de relever efficacement les défis de la pauvreté des cacaoculteurs, de la déforestation, et du travail des enfants.
7. Toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur du cacao devraient encourager un esprit de collaboration et de coopération afin de soutenir la réalisation des objectifs de l'Agenda global du cacao.

Développement durable

8. Les faibles prix bord champ, et les fluctuations de prix mondiaux, ont un impact négatif important sur les revenus et les moyens d'existence des cacaoculteurs et constituent donc une menace sérieuse pour la durabilité. De plus, peu d'informations précises sont disponibles pour les cacaoculteurs. Les pays producteurs, les acheteurs, et acteurs industriels, devraient promouvoir la transparence concernant les prix payés aux cacaoculteurs.

- **Élaboration d'informations statistiques précises, ponctuelles et simples sur la production, les broyages, la consommation, le commerce, les stocks et les prix des fèves de cacao et des produits semi-finis (réf. act. A.1).**
Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *publication des cours du jour ICCO ;*
 - o *publication des bilans mensuels du marché du cacao ;*
 - o *publication du Bulletin trimestriel de statistiques cacaoyères ; et*
 - o *publication semestrielle de l'analyse des fondamentaux du marché pour l'année agricole en cours et de prévisions de marché sur 5 ans*

- **Renforcement des partenariats avec les associations sectorielles et les agences statistiques nationales (réf. act. A.3).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *collaborations/partenariats avec des associations sectorielles du cacao, des institutions publiques et privées participant à la collecte et/ou à l'analyse de statistiques sur le cacao et de métriques sur la durabilité du secteur cacaoyer ; et*
 - o *organisation des réunions du Groupe de travail d'experts de l'ICCO sur les stocks.*

9. Le secteur privé devrait assurer la mise en place de pratiques d'achat qui tiennent compte des coûts environnementaux et sociaux de la production de cacao durable. Le prix payé aux cacaoculteurs devrait leur permettre d'avoir une vie décente, de produire du cacao exempt de déforestation, de traiter la question du travail des enfants et leur exploitation. Ceci doit être réalisé tout en tenant compte des principes reconnus et des normes internationales du travail applicables, et en reflétant le « vrai coût » de la production de cacao durable. Parallèlement, les gouvernements des pays producteurs et consommateurs devraient améliorer la transparence et la gouvernance au sein du secteur.

- **Facilitation du dialogue entre tous les acteurs cacaoyers sur leurs contributions à un cacao durable grâce à des prix au producteur plus élevés (réf. act. C.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *encourager le recours à des programmes de transfert monétaire, assortis ou non de conditions, afin d'augmenter les revenus des cacaoculteurs ;*
 - o *promouvoir les bonnes pratiques d'achat ;*
 - o *études documentaires, notes d'information ; et*
 - o *plaidoyer et dialogue politique.*

10. Afin d'assurer la transparence et la responsabilité tout au long de la chaîne de valeur du cacao, les acteurs du secteur privé devraient mener des vérifications indépendantes de leurs allégations en matière de durabilité.

- **Collecte et analyse de statistiques cacaoyères et de métriques pertinentes sur la durabilité du secteur (réf. act. A.2).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *enquêtes de l'ICCO sur les indicateurs clés de performance (ICP) de l'Agenda global du cacao (AGC) ;*
 - o *études commanditées et études documentaires sur le marché du cacao ; et*
 - o *élaboration, rédaction et réalisation d'enquêtes ad hoc*

11. Les gouvernements des pays producteurs devraient s'assurer que des programmes de renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques agricoles et post-récolte sont mis en œuvre pour soutenir les cacaoculteurs et promouvoir la production durable de cacao.

12. Les gouvernements des pays producteurs devraient créer les conditions permettant aux cacaoculteurs et aux organisations de cacaoculteurs d'avoir accès aux financements, y compris à la microfinance, en tant que contribution essentielle à la mise en place d'un écosystème favorable au développement de leurs petites entreprises.

13. Les gouvernements des pays producteurs devraient fournir aux cacaoculteurs et aux membres de leur famille des services de protection sociale appropriés pour leur garantir un niveau de vie acceptable.

14. Les pays consommateurs devraient renforcer la durabilité du secteur cacaoyer en soutenant des initiatives de renforcement des capacités, en facilitant l'inclusion financière à travers des mécanismes tels que la microfinance, et en assurant la fourniture de services de protection sociale pour les cacaoculteurs et leurs familles. Cette collaboration avec les pays producteurs est essentielle pour amplifier l'efficacité des mesures évoquées dans les points 11, 12 et 13 ci-dessus, contribuant ainsi à la création d'une industrie du cacao plus durable et équitable pour toutes les parties prenantes. Les pays consommateurs devraient également

promouvoir des pratiques de consommation durable pour stimuler davantage la demande de cacao produit de manière responsable.

15. Toutes les parties prenantes devraient encourager le reboisement, le boisement et l'agroforesterie pour augmenter les réserves de carbone forestier et l'absorption de CO₂, renforçant ainsi la réponse mondiale au changement climatique. Cette approche permet aux cacaoculteurs de fournir des services écosystémiques pour lesquels ils perçoivent une rétribution, y compris des crédits carbone équivalents.

- **Capacité des exploitants à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter (réf. act. C.3).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *études documentaires et études commanditées sur ce sujet ;*
 - o *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités ;*
 - o *organisation d'événements spécifiques de l'ICCO ; et*
 - o *collaboration avec les institutions de recherche sur le cacao*

16. Toutes les parties prenantes devraient reconnaître le rôle crucial que les femmes ont toujours joué dans le processus de production et de commercialisation du cacao et faciliter l'obtention des compétences requises pour leur inclusion dans une chaîne de valeur durable, accroissant ainsi l'égalité des êtres humains. L'égalité des femmes doit être promue, à la fois comme une question de droits humains et comme un moyen efficace de relever les divers défis auxquels le secteur est confronté.

- **Augmentation de la profondeur et de la portée des initiatives de durabilité des pays Membres de l'ICCO (réf. act. D.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *programme de travail de la Commission consultative ;*
 - o *collaboration avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les ONG sur les questions relatives à la durabilité du secteur cacaoyer, avec une attention particulière aux questions de genre ;*
 - o *collaboration avec les agences des Nations Unies, les agences de développement bilatérales, les ONG, la BAD, le Groupe de la Banque mondiale, Afreximbank, les plateformes de coopération et les organisations civiles.*

17. Les gouvernements des pays producteurs doivent s'atteler à renforcer l'attrait du secteur cacaoyer pour favoriser un renouvellement générationnel et attirer des talents qualifiés, garantissant de ce fait le rajeunissement et la modernisation indispensables à l'avenir du secteur.

- **Augmentation de la profondeur et de la portée des initiatives de durabilité des pays Membres de l'ICCO (réf. act. D.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *programme de travail de la Commission consultative ;*
 - o *collaboration avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les ONG sur les questions relatives à la durabilité du secteur cacaoyer, avec une attention particulière aux questions de genre ;*
 - o *collaboration avec les agences des Nations Unies, les agences de développement bilatérales, les ONG, la BAD, le Groupe de la Banque mondiale, Afreximbank, les plateformes de coopération et les organisations civiles.*

18. Les pays producteurs ont souligné l'importance de la culture durable du cacao pour la création d'emplois et d'entrepreneuriat économiquement viable, et comme élément stratégique central pour les politiques de substitution des cultures illicites.

- **Augmentation de la profondeur et de la portée des initiatives de durabilité des pays Membres de l'ICCO (réf. act. D.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *programme de travail de la Commission consultative ;*
 - o *collaboration avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les ONG sur les questions relatives à la durabilité du secteur cacaoyer, avec une attention particulière aux questions de genre ;*
 - o *collaboration avec les agences des Nations Unies, les agences de développement bilatérales, les ONG, la BAD, le Groupe de la Banque mondiale, Afreximbank, les plateformes de coopération et les organisations civiles.*

Développement du marché

19. Les pays consommateurs devraient faciliter l'accès à leurs marchés et fournir un appui, incluant l'assistance financière et le renforcement des capacités, aux pays producteurs de cacao afin d'assurer le respect des règles en matière de sûreté alimentaire, d'environnement et de droits humains.

- **Encouragement du dialogue entre les décideurs politiques et les parties prenantes afin de promouvoir l'accès au marché par le biais du commerce international du cacao (réf. act. B.5).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *création d'un groupe de travail d'experts de l'ICCO spécifique ;*
 - o *études documentaires, notes d'information, réunions et séminaires en ligne ; et*
 - o *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités.*

20. Les gouvernements et les acteurs du secteur privé sont encouragés à s'efforcer de répondre à l'évolution de la demande de produits de cacao via l'amélioration de l'image de marque, la promotion des pratiques durables et éthiques. Cette promotion devra souligner les aspects liés à la qualité et à la saveur, mais aussi les bienfaits du cacao et des produits à haute teneur en cacao en matière de santé et de nutrition.

- **Promotion de la consommation de cacao sous toutes ses formes dans les économies en développement, émergentes et avancées (réf. act. B.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *actions d'accompagnement des campagnes de promotion générique de la consommation de cacao mises en œuvre par les pays Membres ;*
 - o *création de contenus informatifs sur les attributs qualitatifs du cacao ; et*
 - o *organisation d'événements de promotion des pays producteurs de cacao fin.*
- **Promotion des marchés du cacao premium et du cacao non différencié (réf. act. B.2).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *projets/études internes/commandités sur la promotion de ces marchés ; et*
 - o *promotion d'événements sur la qualité du cacao ; et d'autres formes de collaboration avec des institutions dans les pays Membres.*
- **Promotion du marché du cacao fin (réf. act. B.3).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *activités de soutien aux experts du Panel ad hoc sur le cacao fin ; et*
 - o *organisation des réunions du Panel ad hoc.*

21. Les gouvernements des pays producteurs de cacao devraient encourager l'ajout de valeur par la promotion et le développement des sous-produits du cacao dans les pays producteurs de cacao afin de diversifier les revenus des petits cacaoculteurs et de faciliter leur intégration dans la chaîne de valeur.

- **Programmes de renforcement des capacités visant à soutenir les revenus agricoles par la valorisation et la diversification (réf. act. C.2).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *études documentaires et études commanditées sur ce sujet ;*
 - o *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités ; et*
 - o *collaboration/partenariats avec des entreprises privées et des institutions publiques*

Gouvernance, gestion et fonctionnement des marchés

22. La collaboration entre tous les acteurs cacaoyers devrait être renforcée afin d'harmoniser les cadres de suivi et d'évaluation existants et de mieux évaluer les performances du secteur.

- **Augmentation de la profondeur et de la portée des initiatives de durabilité des pays Membres de l'ICCO (réf. act. D.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *programme de travail de la Commission consultative ;*
 - o *collaboration avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les ONG sur les questions relatives à la durabilité du secteur cacaoyer, avec une attention particulière aux questions de genre ;*
 - o *collaboration avec les agences des Nations Unies, les agences de développement bilatérales, les ONG, la BAD, le Groupe de la Banque mondiale, Afreximbank, les plateformes de coopération et les organisations civiles*

- **Collecte et analyse de statistiques cacaoyères et de métriques pertinentes sur la durabilité du secteur (réf. act. A.2).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *enquêtes de l'ICCO sur les indicateurs clés de performance (ICP) de l'Agenda global du cacao (AGC) ;*
 - o *études commanditées et études documentaires sur le marché du cacao ; et*
 - o *élaboration, rédaction et réalisation d'enquêtes ad hoc*
23. Les gouvernements doivent collaborer pour établir un cadre juridique en matière d'environnement et de droits humains pour les entreprises, qui reconnaît l'interconnexion entre les aspects sociaux, environnementaux et économiques de la durabilité, et considère le revenu vital comme un facteur incitatif pour les pratiques durables dans la chaîne de valeur. Toutes les parties prenantes devraient reconnaître que la pauvreté est la cause première de pratiques non durables.
24. Tous les gouvernements devraient collaborer pour mettre en œuvre efficacement une législation sur les produits liés à la déforestation. La coopération entre les gouvernements des pays consommateurs et les pays producteurs est essentielle pour lutter efficacement contre la déforestation, et les normes régionales sont des éléments essentiels pour atteindre les objectifs de zéro déforestation. Les mesures prises pour protéger l'environnement devraient favoriser l'accès au marché pour les produits durables.
- **Encouragement du dialogue entre les décideurs politiques et les parties prenantes afin de promouvoir l'accès au marché par le biais du commerce international du cacao (réf. act. B.5).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *création d'un groupe de travail d'experts de l'ICCO spécifique ;*
 - o *études documentaires, notes d'information, réunions et séminaires en ligne ; et*
 - o *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités.*
25. Toutes les parties prenantes devraient coordonner et accroître leurs efforts pour contribuer à l'élimination du travail des enfants et leur exploitation, tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT), en reconnaissant le rôle joué à cet égard par un revenu vital des ménages et la nécessité d'établir des systèmes permettant d'identifier et d'éliminer le travail des enfants et le travail forcé.
- **Augmentation de la profondeur et de la portée des initiatives de durabilité des pays Membres de l'ICCO (réf. act. D.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *programme de travail de la Commission consultative ;*
 - o *collaboration avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les ONG sur les questions relatives à la durabilité du secteur cacaoyer, avec une attention particulière aux questions de genre ;*
 - o *collaboration avec les agences des Nations Unies, les agences de développement bilatérales, les ONG, la BAD, le Groupe de la Banque mondiale, Afreximbank, les plateformes de coopération et les organisations civiles*
26. Toutes les parties prenantes devraient envisager les mesures nécessaires pour assurer la prévisibilité des prix du cacao de manière à bénéficier au secteur du cacao tout au long de la chaîne de valeur.
27. Les gouvernements des pays producteurs devraient mettre en œuvre des politiques visant à coordonner l'offre de cacao pour maximiser les bénéfices économiques, environnementaux et sociaux des acteurs cacaoyers dans les pays producteurs.
- **Facilitation du dialogue entre tous les acteurs cacaoyers sur leurs contributions à un cacao durable grâce à des prix au producteur plus élevés (réf. act. C..1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *encourager le recours à des programmes de transfert monétaire, assortis ou non de conditions, afin d'augmenter les revenus des cacaoculteurs ;*
 - o *promouvoir les bonnes pratiques d'achat ;*
 - o *études documentaires, notes d'information ; et*
 - o *plaidoyer et dialogue politique.*

28. Tous les gouvernements devraient améliorer les mécanismes de formation des prix et l'accès des cacaoculteurs au crédit via la mise en place de bourses régionales pour le négoce du cacao.
- **Encouragement de l'utilisation d'un système de récépissés d'entrepôt comme outil de garantie des stocks, de bourses régionales de produits de base et d'outils de gestion des risques de prix (réf. act. B.6)** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *création d'une Bourse africaine du cacao ;*
 - o *études commanditées ;*
 - o *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités ; et*
 - o *organisation de webinaires.*
29. Tous les gouvernements devraient s'assurer que les cacaoculteurs ont accès aux informations nécessaires sur le marché et que leurs représentants participent au processus de prise de décision national et international dans le secteur. Cet engagement devrait permettre aux organisations de cacaoculteurs de participer à l'élaboration des réglementations, au dialogue social, aux négociations en matière de travail et aux droits des travailleurs, ainsi qu'aux discussions sur les bourses de produits de base, dans l'optique de renforcer leur pouvoir de négociation.
- **Élaboration d'informations statistiques précises, ponctuelles et simples sur la production, les broyages, la consommation, le commerce, les stocks et les prix des fèves de cacao et des produits semi-finis (réf. act. A.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *publication des cours du jour ICCO ;*
 - o *publication des bilans mensuels du marché du cacao ;*
 - o *publication du Bulletin trimestriel de statistiques cacaoyères ; et*
 - o *publication semestrielle de l'analyse des fondamentaux du marché pour l'année agricole en cours et de prévisions de marché sur 5 ans*
 - **Renforcement des partenariats avec les associations sectorielles et les agences statistiques nationales (réf. act. A.3).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *collaborations/partenariats avec des associations sectorielles du cacao, des institutions publiques et privées participant à la collecte et/ou à l'analyse de statistiques sur le cacao et de métriques sur la durabilité du secteur cacaoyer ; et*
 - o *organisation des réunions du Groupe de travail d'experts de l'ICCO sur les stocks.*
 - **Encouragement de l'utilisation d'un système de récépissés d'entrepôt comme outil de garantie des stocks, de bourses régionales de produits de base et d'outils de gestion des risques de prix (réf. act. B.6)** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *création d'une Bourse africaine du cacao ;*
 - o *études commanditées ;*
 - o *conception, recherche de fonds et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités ; et*
 - o *organisation de webinaires.*
30. Toutes les parties prenantes devraient accroître leur soutien à la recherche scientifique et au développement en faveur de la production et de la consommation durables. Les pays producteurs, avec l'appui des pays consommateurs, devraient traiter les problèmes liés aux ravageurs et maladies du cacao qui menacent la durabilité du secteur.
- **Impact à long terme des activités de l'ICCO sur les acteurs cacaoyers (réf. act. D.2).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *organisation de symposiums, de conférences et d'événements publics*
31. Toutes les parties prenantes devraient œuvrer pour une répartition équitable des risques et des avantages tout au long de la chaîne de valeur en adoptant des pratiques d'achat qui compensent les cacaoculteurs au moyen de mécanismes garantissant un prix équitable, les protégeant des risques et assurant que les acteurs du marché sont tenus responsables de l'adhésion.

- **Facilitation du dialogue entre tous les acteurs cacaoyers sur leurs contributions à un cacao durable grâce à des prix au producteur plus élevés (réf. act. C.1).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *encourager le recours à des programmes de transfert monétaire, assortis ou non de conditions, afin d'augmenter les revenus des cacaoculteurs ;*
 - o *promouvoir les bonnes pratiques d'achat ;*
 - o *études documentaires, notes d'information ; et*
 - o *plaidoyer et dialogue politique.*
32. Tous les gouvernements devraient fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique et financière requis pour soutenir les systèmes visant à aider les petits cacaoculteurs dans l'adaptation aux nouvelles réglementations concernant le commerce ou d'autres questions. Les entreprises devraient continuer de soutenir ou de contribuer à ces efforts.
- **Collecte et analyse rapide des propositions législatives ou des pratiques commerciales volontaires qui peuvent avoir un impact sur tous les acteurs cacaoyers (réf. act. B.4).** Ce résultat sera obtenu, entre autres, par le biais des activités suivantes :
 - o *projets/études internes/commandités sur ces propositions législatives ou mesures commerciales volontaires ; et*
 - o *protocoles d'accord et autres formes de collaboration avec les institutions des pays Membres.*
33. Toutes les parties prenantes devraient soutenir la mise en place de systèmes de traçabilité intégrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux, soumis à une vérification indépendante et contrôlés de façon régulière et transparente. Ces systèmes de traçabilité devraient être élaborés de telle sorte qu'ils contribueront à établir une plateforme de négociation plus équitable entre les acheteurs et les cacaoculteurs, renforçant ainsi leur position dans la chaîne de valeur.
34. Les entreprises doivent garantir qu'en mettant en place la traçabilité de la chaîne de valeur, les organisations de producteurs détiennent l'accès et la propriété des données recueillies, surtout lorsque ces données concernent les cacaoculteurs en question.
35. Le processus de suivi de l'Agenda mondial du cacao couvrira la tenue des nouveaux engagements pris dans la présente déclaration.